



# Centre Communal d'Action Sociale

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 02/11/2022

### *-Actes communicables-*

L'an deux mil vingt-deux, le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

**Membres présents :** Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Elue ; Patricia Palus, Elue ; Alain Barbier Elu ; Jean Delabroye, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Céline Leclerc, Nommée

**Pouvoirs :**

**Membres excusés :** Virginie Rousselle, Elue ; Annie Babaut, Nommée ; Bernard Caron, Nommé ; Grégory Maufroy, Elu ; Alain Babaut, Elu ;

1. Appel des Membres du Conseil d'Administration
2. Désignation du secrétaire de séance  
Virginie QUAILLET
3. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration

Adopté à l'unanimité par les membres présents au dernier Conseil d'Administration du CCAS

#### 4. Communications

##### a. Aides alimentaires et financières

La commission permanente s'est réunie le 11/10/2022 pour étudier 33 dossiers

<b>Nombre de bénéficiaires au 13/09/2022</b>		<b>34</b>
<b>Dépannages</b> (non comptabilisés dans le comptage)	Aide ponctuelle	
	Reportée – sans suite	1
Nouvelle demande	Accordée	3
	Refusée	4
Révision	Renouvelée	20
	Sortie	4
<b>Nombre de bénéficiaires au 11/10/2022</b>		<b>33</b>

Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

Une demande dont le RàV est de 8.80€ est arrivée après la commission et a été étudiée par les administrateurs qui ont accordé 1 mois de dépannage en attendant la **prochaine commission permanente qui aura lieu le 22/11 à 14h00 au CCAS**

**b. Dossiers d'aide sociale**

1 demande d'aide sociale pour le placement d'une personne handicapée et 1 demande pour personne âgée.  
Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

**5. Délibérations**

Aucune délibération

**6. Divers**

**a. Bilan du repas des aînés**

	Repas JMG	Vin/biere Cave	Boisson Auchan	dessert	pain	nappe et serviettes + déco	Animation	Personnel Mairie et CCAS en h sup (estimation)	Affranchissement invit	transport des aînés (carburant, usure véhicule)
			506,00 €			181,64 €	450,00 €	20€/heure - 20 ag	611	
24€ l'assiette			38,15 €			51,52 €	463,60 €			
			15,08 €			37,98 €	55,29 €			
390 repas	9 360,78 €	838,00 €	559,23 €	858,00 €	110,50 €	233,16 €	968,89 €	2 800,00 €	611	30
dont 330 aînés										
		dépense CCAS								
Dépense totale :	16 369,56 €	12 928,56 €								
prix /personne	41,97 €	sur 15 500 au BP								

290 brioches gourmandes	Affranchissement invit
2 379,66 €	136,00 €
810,34 €	
3 190,00 €	136,00 €
Dépense totale :	3 326,00 €
prix /personne	11,47 €

Madame Braud rappelle à l'assemblée que le repas des aînés a été déplacé à l'automne car le mois d'avril n'était pas rassurant vis-à-vis du covid, mais qu'il faut le prévoir de nouveau au printemps, comme à son habitude.

Les 2 repas étant rapprochés en termes de dates, et compte tenu du succès de l'opération couscous chez vous, en accord avec Monsieur Gabrel, elle propose qu'en 2023 le CCAS organise un repas à domicile à la place du repas au théâtre. Un autre avantage mis en avant est le nombre d'aînés bénéficiaires du plateau en 2021: 800 contre 330 au repas des aînés de 2022 pour un budget équivalent. Le CCAS pourrait proposer le repas en drive 1 an sur 2 et maintenir le repas traditionnel l'autre année.

Madame Braud demande aux administrateurs de réfléchir à cette proposition pour statuer au prochain CA.

**Dates réservées par le CCAS au calendrier des fêtes pour 2023 :**

Vendredi 20/01/23 Vœux à la population

Mercredi 08/03/23 Repas plateau à emporter ?

Ou Samedi 11/03/23 Repas des aînés et brioches le mercredi 22/03 ?

Mercredi 04/10/23 Repas de Quartier du Centre-ville

Mercredi 13/12/23 Remise des Colis de Noël aux aînés

**b. CR de la réunion annuelle des bénéficiaires**